



PREFECTURE DES
HAUTES-PYRENEES

26 FEV. 2018

ARRIVEE

Conseil d'Administration
Jeudi 15 Février 2018
Salle de réunion de l'ADAC 65

DÉLIBÉRATION N° 2018-01 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ADAC 65

M. PÉLIEU, Président

Présent

1^{er} Collège (Conseillers Départementaux) :

C. ROBIN RODRIGO (Vallée des Gaves)	Présente
B. VERDIER (Les Coteaux)	Présent
P. PÉRALDI (Vallée de la Barousse)	Présente
J. GUILHAS (Val d'Adour Rustan Madiranaï)	Présent
L. ARMARY (Vallée des Gaves)	Présent
I. LOUBRADOU (Moyen Adour)	Présente
J. BURON (Bordères-sur-l'Échez)	Présent
G. ASTUGUEVIEILLE (Ossun)	Présent

Excusé(e)s : B. POUBLAN (Vic-en-Bigorre) ; M. BEYRIÉ (Neste, Aure et Louron) ; J. BRUNE (Haute Bigorre) ; M. LAMON (Les Coteaux) ; C. AUTIGEON (Val d'Adour Rustan Madiranaï) ; C. VILLÉGAS (Ossun).

Assistaient au C.A. :

- *En tant que membre suppléant du 1^{er} Collège :* B. VINUALÈS (Lourdes 2) ; A. SOUQUET (Bordères-sur-Échez).

2^{ème} Collège (Maires et Présidents d'EPCI) :

B. SOUBERBIELLE (Betpouey)	Excusé représenté par J.C. CASTÉROT (Geu)
B. LUSSAN (Tostat)	Excusé représenté par F. LOUMAGNE (Castelnau-Rivière-Basse)
D. LACASSAGNE (Sinzos)	Présent
P. VIGNES (Laloubère)	Présent
J.F. LAFFONT (Ilhet)	Excusé
P. CARRÈRE (CC Aure Louron)	Présent
C. ALÉGRET (CC Coteaux du Val d'Arros)	Excusé représenté par R. MARROT (CC Neste Barousse)
R. DUBERTRAND (Représentant délégué de la CC Adour-Madiran)	Présent

Excusé(e)s : C. RÈME (Tibiran-Jaunac) ; M. DUBOSC (Représentant délégué de la CC du Pays de Trie et du Magnoac).

Assistaient au C.A. :

- *En tant que membre suppléant du 2^{ème} Collège* : A. DUCASSE (Galan) ; G. ARA (Campan) ; N. PEREIRA DA CUNHA (CC Pyrénées Vallée des Gaves).

Paierie Départementale : P. BAUTE (Payeur Départemental).

ADAC 65 : D. TULSA (Directeur), L. MICHAUT (Adjointe du Directeur, responsable du pôle juridique & administratif), B. DUBOSC, K. TALAZAC (conseillères juridiques), N. MAINGUY (Assistante de Direction), J. FALLIÉRO, P. PÉNINOU, M. LATAPIE, R. ROSATO (Assistants à Maîtrise d'Ouvrage).

Excusé(e)s : C. BAYET (DGS Département des H-P) ; O. GUYONNEAU (Directeur de Cabinet du Président).

Secrétaire de séance : B. VINUALÈS (Lourdes 2).

Le quorum est atteint.

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Général en date du 10 décembre 2010 approuvant les statuts de l'Agence Départementale d'Accompagnement aux Collectivités (ADAC 65) ;

Vu la délibération de l'Assemblée Constitutive de l'ADAC 65 en date du 27 septembre 2012 approuvant notamment les statuts de l'ADAC 65 ;

Vu la délibération de l'Assemblée Générale du 05 juin 2014 portant sur la désignation des membres du Collège n° 2 (Communes et EPCI) siégeant au sein du Conseil d'Administration de l'ADAC 65 ;

Vu la délibération de l'Assemblée Départementale en date du 27 avril 2015 portant sur la désignation des membres du Collège n° 1 (Département des Hautes-Pyrénées) siégeant au sein de l'assemblée Générale et du Conseil d'Administration de l'ADAC 65 ;

Vu la délibération n° 2017-03 de l'Assemblée Générale du 22 juin 2017 portant désignation des représentants du collège des EPCI au sein du Conseil d'Administration de l'ADAC 65 et la délibération n° 2017-04 du Conseil d'Administration en date du 22 juin 2017 portant désignation du 3^{ème} Vice-Président issu du collège des EPCI au sein du Conseil d'Administration de l'ADAC 65.

Vu le procès-verbal n°2018-01 du Conseil d'Administration du 15 février 2018 ;

DELIBÈRE

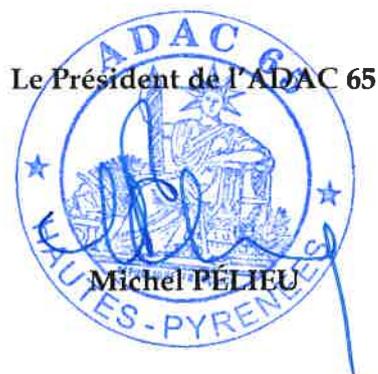
Article 1 : le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité :

- la date limite du 31 mai 2018 pour adhérer à l'ADAC 65,
- le montant des participations 2018,
- le projet de rapport d'activités 2017,
- le Compte Administratif 2017,
- le Budget Primitif 2018.

Article 2 : le présent acte fait l'objet des formalités suivantes :

- transmission au Représentant de l'État, service du Contrôle de légalité,
- publication au recueil des actes administratifs,
- insertion au registre des délibérations.

Le Président de l'ADAC 65



Michel PELIEU

